

**Modification du tarif de vente de l'ouvrage sur Georges Marchand,
photographe, éditeur de cartes postales**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 14 MARS DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n° 6), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 5 à la question n° 16), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 25), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 6), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 36), M. LAPENA Christian (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 25), M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane, Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance en date du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal approuvait le contrat de partenariat entre la Ville de Dieppe et les Editions des Falaises pour la publication d'un ouvrage sur Georges Marchand, photographe et éditeur de cartes postales.

Dans le cadre de ce partenariat, il était convenu :

- l'achat de l'ouvrage par la Ville de Dieppe au tarif préférentiel de 18 € TTC accordé par l'Editeur, en raison de la mise à disposition du Fonds Marchand et de la participation active de la Ville de Dieppe à la réalisation de l'ouvrage,
- la vente de l'ouvrage au prix public de 25 € TTC.

Au titre de la tarification 2013 des structures culturelles municipales, le Conseil Municipal en date du 13 décembre 2012 délibérait favorablement sur ce tarif (avec une réduction de 5 % accordée aux membres des sociétés d'histoire locale de Dieppe).

Depuis, le travail de conception du livre ayant débuté, il s'avère qu'au vu de la richesse du fonds et à la demande des auteurs, un cahier de 16 pages doit être ajouté à l'ouvrage.

En raison du surcoût lié à cet ajout, il est proposé d'augmenter le tarif de vente public de l'ouvrage à 27 € (au lieu de 25 €) et de maintenir la réduction de 5% accordée aux membres des sociétés d'histoire locale de Dieppe.

L'achat de l'ouvrage par la Ville de Dieppe à l'Editeur est maintenu au tarif de 18 € TTC.

Il est nécessaire d'acter cette modification tarifaire par voie d'avenant (en annexe).

Considérant l'avis de la commission n° 5 du 4 mars 2013,

Vu :

- la délibération n° 19 du 27 septembre 2012, relative à la signature du contrat de partenariat entre la Ville de Dieppe et les Editions des Falaises,
- le contrat de partenariat n° 12.298 en date du 24 octobre 2012 correspondant,
- la délibération n° 24 du 13 décembre 2012 relative aux tarifs des structures culturelles municipales pour l'année 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification du tarif de vente de l'ouvrage sur Georges Marchand, soit 27 € (au lieu de 25 €),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de partenariat entre la Ville de Dieppe et les Editions des Falaises n° 12.298.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire